



Ouistreh'AMAP

Septembre 2015

1. Vie de l'association

Ouistreh'AMAP est une association loi 1901. Elle fait partie du réseau des AMAP de Basse Normandie.

Une adhésion annuelle est demandée (10 euros l'année civile et 5 € à partir de juillet). Elle implique l'engagement à participer à la vie de l'association (permanences et autres...).

Elle bénéficie d'un local mis à disposition par la ville de Ouistreham, situé 71 rue Carnot.

Pour contacter l'association : ouistrehamap@hotmail.fr

2. Les produits

Les produits proposés sont :

- paniers de légumes de saison (petits ou grands)
- pains variés
- œufs
- produits à base de lait de brebis, viande d'agneau et de porc
- miel et pain d'épices
- pommes et produits dérivés (jus de pommes, cidre, vinaigre...) La plupart des produits sont issus de l'agriculture biologique.

3. Les commandes

Les commandes sont passées chaque début de trimestre.

Sur le site internet dédié aux commandes, il est possible d'inscrire les quantités des produits désirés pour les semaines souhaitées. Le site est bloqué quelques jours avant la première livraison du trimestre et il n'est plus possible de modifier quoi que ce soit.

Chaque adhérent dispose d'un code d'accès au site de l'AMAP sur lequel il peut passer sa commande trimestrielle, l'imprimer, et connaître les montants dus à chaque producteur.

Chaque producteur doit être réglé par chèque au début du trimestre. Ces chèques sont récupérés par des bénévoles du groupe (un référent par producteur), qui vérifient puis expédient l'ensemble des chèques.

Il est demandé une commande minimum d'un panier de légumes par quinzaine en moyenne.

4. La permanence

Chaque adhérent s'engage à faire une permanence par trimestre. Cela consiste à vérifier que la livraison correspond à la commande de la semaine puis à répartir les différents produits dans les paniers de chacun.

Cette permanence est faite par deux adhérents de 18h à 19h à peu près, le mardi au local.

5. La récupération des paniers

Les paniers sont à venir chercher le mardi soir entre 18h 30 et 19 h au local.

Qu'est-ce qu'une AMAP ? Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

Fonctionnement d'une A.M.A.P.

La création d'une A.M.A.P. repose sur un certain nombre de principes transcrits dans une charte de fonctionnement :

- Production respectueuse de la nature, des saisons, de l'environnement et de l'animal.
- Recherche de la transparence dans les actes d'achats, de production, de transformation et de vente des produits agricoles.
- Proximité des producteurs et des consommateurs et aucun intermédiaire.
- Participation active des consommateurs favorisée par la responsabilisation du maximum d'adhérents.
- Formalisation et respect des contrats à chaque saison entre consommateurs et producteurs.
- Le paysan n'a plus le souci de vendre sa production, il est dans une stabilité financière en dehors de « l'économie de marché ».

Les avantages d'une A.M.A.P.

- Valorisation directe du travail des producteurs. Assurance d'un prix rémunérateur pour les **producteurs et non prohibitif pour** les consommateurs (commerce équitable).
- Garantie aux fermiers de l'écoulement de leurs produits. Ils peuvent ainsi s'investir à mieux cultiver plutôt qu'à chercher des acheteurs.
- Simplification de la traçabilité des produits.
- Moins de gaspillage dû à la normalisation commerciale. Les fruits et légumes imparfaits mais non moins bons sont aussi distribués.
- Communication et coopération entre agriculteurs, entre consommateurs, et entre agriculteurs et consommateurs.
- Soutien de la biodiversité d'un terroir donné et de la diversité de l'agriculture par la préservation de petites fermes produisant une grande variété.
- Démarche citoyenne : permet à l'individu d'être « acteur » social et responsable.
- Outil éducatif et pédagogique, lien important avec la nature pour les enfants.

